

Décentralisation et réforme de l'Etat : les associations au cœur !

Vendredi 9 novembre

Ouverture de la matinée

Intervention de Laurence FORTIN, Conseillère régionale déléguée à l'économie et la vie associative

Le conseil régional souhaite continuer à accompagner les associations en donnant une aide au financement de la formation des bénévoles, une aide à l'embauche pour les associations, en soutenant le DLA et le service civique.

Le conseil régional travaille avec le BDI pour la création d'un plan pour le développement et l'innovation sociale.

Sur le sujet de la décentralisation, il a été créé au sein du Conseil régional des groupes de travail sur les thèmes : des compétences, de la fiscalité, de l'expérimentation.

Table-ronde : « Pour comprendre »

1. Le poids et le rôle des associations dans les territoires et l'action publique

Intervention de Jacques MALET – Président de l'Association Recherche et Solidarités

Il existe en France 1,3 millions d'associations dont entre 62 000 et 67 000 en Bretagne. + de 15 % de ces associations ont au moins 1 salarié.

En Bretagne, 9 400 associations sont employeurs. Les associations employeurs représentent 10% des employeurs du secteur privé.

Aujourd'hui, les initiatives de création de nouvelles associations sont moins nombreuses. Il y a eu en 2012 un recul de 22 000 emplois dans le secteur associatif. Les partenaires principaux des associations sur les territoires sont :

- Les communes et intercommunalités
- Le Conseil Général pour le secteur social et médico-social

2. Décentralisation : quels territoires d'action demain ?

Intervention Jean-Yves PINEAU – Directeur du collectif Ville Campagne

Le collectif Ville Campagne est une association nationale pour aider les personnes souhaitant s'installer en campagne.

La décentralisation :

- OUI mais pas au péril des territoires et notamment des territoires les plus pauvres.
- OUI mais pour quel projet ?
- OUI mais ce ne doit pas être une recentralisation régionale

Il y a une redéfinition de la manière d'habiter le Pays et il faut prendre en compte et assimiler ces nouveaux territoires de vie. Il existe une dichotomie entre le territoire où l'on vit, là où l'on travaille et là où l'on consomme, ce qui entraîne de nouveaux enjeux et des difficultés pour les petites communes.

Les associations peuvent être vectrices du changement pour construire des projets de développement.

L'enjeu est de retrouver du sens dans le développement local et de penser et construire un « écosystème » au dessus de l'intercommunalité pour un meilleur métissage ville/campagne.

3. L'action publique du XXI^e siècle : quels services pour quels publics avec quels acteurs ?

Intervention Jean HORGUES-DEBAT – Directeur de l'association pour le développement en réseau des territoires et des services

Ces dernières années, les évolutions ont entraîné une redéfinition de la notion de service public. La qualité du service public dépend de l'égalité du service pour l'ensemble des habitants, la continuité de service et l'adaptation du service aux besoins de la population.

Nous sommes passé d'une solidarité informelle à une solidarité très institutionnalisée, ce qui à engendrer une plus forte réglementation et normalisation et une plus forte professionnalisation.

L'enjeu est que la décentralisation donne la possibilité aux collectivités territoriales d'aménager la réglementation nationale aux particularités locales.

Table-ronde : « Pour agir »

Intervention de Franck CALVEZ – Vice-président de la CPCA

La CPCA Bretagne souhaite s'investir dans la réforme de la décentralisation pour :

- Expliquer et diffuser le nouveau cadre institutionnel
- Co-construire le cadre institutionnel
- Etre force de proposition et force d'initiative

Intervention de Thierry BURLOT – Vice-président du Conseil Régional

Il faut redonner du sens en repensant les modes d'organisation et de financement. Les associations ont un rôle à jouer dans la co-construction et la mise en œuvre des politiques publiques. Les associations seront associées à la renégociation des contrats de Pays avec la participation de la CPCA.

Intervention de Nadia BELLAOUI – Président de la CPCA nationale

La CPCA nationale souhaite une clarification des compétences, mais pas sans prendre en compte les prérogatives du champ des associations. Les associations n'ont pas vocation à rester dans des champs de compétences cloisonnées.

Il est urgent que les associations se fédéralisent au niveau régional, mais l'enjeu est également de développer une meilleure cohérence entre les fédérations.

La CPCA demande également que pour le financement des associations, toutes les modalités réglementaires soient utilisées, et notamment que le recours à la convention de subvention reste la règle. La CPCA reproche aux collectivités territoriales de recourir de plus en plus aux appels d'offre.

Intervention de Georges GONTCHAROFF – administrateur de l'Union nationale des acteurs et structures de développement local (UNADEL)

L'UNADEL et l'ADELS ont publié « *le Livre blanc citoyen du développement local et de la décentralisation* ». Rédigé par Georges Gontcharoff, il formule notamment 100 propositions pour améliorer la politique de décentralisation. L'ensemble des informations sur ce livre blanc peuvent être retrouvées sur le site : www.decentralisonsautrement.fr

M. GONTCHAROFF est pessimiste sur ce que les associations peuvent attendre de la réforme de la décentralisation. Les associations ont peu de place dans les débats, il s'agit plus de débat entre les représentants des associations d'élus de collectivités territoriales.

Les enjeux de la réforme de la décentralisation :

- Le 1^{er} : L'aménagement du territoire, il faut repenser l'équilibre ville/campagne.
- Le 2^{ème} : Le renouveau de la planification et du financement des collectivités territoriales.
- Le 3^{ème} : Mieux définir le rôle de la Région dans la réforme : quelle est la définition de la notion de « Chef de file » ? Comment améliorer l'articulation entre les différentes collectivités territoriales alors qu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre elles ?
- Le 4^{ème} : Améliorer le rapport entre la décentralisation et la démocratie

Intervention de Loic CAURET – maire de Lamballe

La réforme de la décentralisation concerne principalement les grandes associations d'élus, qui souhaitent garder leur « pré carré ». Il n'y a pas de place pour les associations dans cette réforme. Il y avait beaucoup plus de place de débat au sein des Pays pour les associations. L'arrêt du développement de ces échelons territoriaux est un échec, car c'étaient des lieux de rapprochement entre les villes et la campagne.

Synthèse des ateliers et propositions – Yvon Le Scornet – Vice-président CPCA Bretagne

- Le transfert des compétences doit être pensé avec les associations
- L'initiative des associations doit être reconnue
- Une meilleure reconnaissance du statut d'élus associatif
- La création d'une instance délibérative et consultative dans les intercommunalités

Conclusion – Maryse LEBRANCHU – Ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique

Volonté du Ministère de développer le partenariat entre la puissance publique et les associations. La Ministre a indiqué qu'il fallait arrêter de demander aux associations de s'adapter aux appels à projets ou aux appels d'offre qui font perdre du temps.

La Ministre a également annoncé, avoir engagé une discussion avec des représentants européens pour faire sortir du champ de la mise en concurrence certains services et notamment les services à la personne. Elle souhaite également retravailler la question du crédit d'impôt pour les services à la personne, pour qu'il soit réservé aux structures associatives.

Le travail interministériel engagé pour repenser l'action publique est difficile car il n'y a pas d'évaluation des politiques publiques. L'évaluation des politiques publiques doit se faire de manière partagée, ce qui à terme pourrait être le rôle des CESER.

Les conseils généraux resteront « chef de file » pour les questions qui touchent à la solidarité, les conseils régionaux sur le développement économique. Les modifications vont intervenir dans la mise en œuvre du contenu de ces compétences. Pour chaque compétence, il faut définir précisément son contenu et ses contours.

Les régions seront le guichet unique pour les associations, mais elles pourront ensuite déléguer certaines de leurs compétences aux départements ou aux intercommunalités.

Les régions auront également la possibilité d'expérimenter la gestion de compétences attribuées généralement à l'Etat (ex : l'eau pour la Bretagne).

L'objectif de cette réforme est de retrouver une égalité pour tous sur les territoires, les régions pourront donner leur avis sur la carte des établissements scolaires.